

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00536
Numéro SIREN : 522 179 035
Nom ou dénomination : ESP DEVELOPPEMENT SAS

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2019 sous le numéro de dépôt A2019/002627

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

Dénomination : ESP DEVELOPPEMENT SAS
Adresse : 815 C Chemin du Razas-zi Les Plaines 26780
Malataverne -FRANCE-

n° de gestion : 2010B00536
n° d'identification : 522 179 035

n° de dépôt : A2019/002627
Date du dépôt : 13/05/2019

Pièce : Extrait de décision(s) de l'actionnaire unique du
28/01/2019



777074



777074

ESP DEVELOPPEMENT**Société par actions simplifiée au capital de 27 153 euros****Siège social : 815 C, Chemin du Razas - ZI Les Plaines - 26780 MALATAVERNE****522 179 035 RCS ROMANS****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**
DU 28 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 28 janvier,
A 13 heures.

La société NOVARC, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 3 905 997,75 euros, ayant son siège social 815 C, Chemin du Razas - Z.I. Les Plaines à MALATAVERNE (26780), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 380 765 131,

Représentée par son Président du Directoire, Monsieur Jean-Noël REY,

Associée unique et Présidente de la société ESP DEVELOPPEMENT,

A pris les décisions suivantes :

- Révocation du Directeur Général,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
-
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DEPOSE AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE
13 MAI 2019

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de mettre fin à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2019, au mandat de Monsieur William ROUDIL, Directeur Général de la Société, et nomme en qualité de nouveau Directeur Général, sans limitation de durée, à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Monsieur Laurent DUBIGEON,
Né le 22 février 1969 à NANTES (44)
Demeurant à VALENCE (26000) 69 avenue Maurice Faure

Monsieur Laurent DUBIGEON disposera des pouvoirs de direction suivants :

- Faire tout ce qui sera nécessaire pour l'administration générale des affaires de la société et l'exécution des décisions de l'associée unique dans les limites définies par le budget annuel de la société et en particulier :
 - Nommer et révoquer tous cadres, agents, employés et ouvriers, fixer les conditions de leur admission et de leur renvoi, ainsi que les traitements, salaires, remises et gratifications ;
 - Conclure et rompre les contrats de travail ;

- Évaluer la performance des salariés et mettre en place les plans de formation ;
- Veiller au respect des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement sur le site de la Société: assurer une mission de sécurité générale sur le site et suivre notamment le document unique pour la gestion des risques professionnels ;
- Participer et représenter le Président aux réunions des Instances Représentatives du Personnel (comités d'entreprises, délégués du personnel, CHSCT, CSE...) ;
- Conclure les accords collectifs d'entreprise avec l'autorisation préalable du Directeur général ou du Président ou de son représentant pour les accords portant sur la durée du travail ou la rémunération ;
- Prévenir et suivre les litiges en matière sociale.

Conformément aux statuts, le Directeur général aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Laurent DUBIGEON, ainsi nommé, accepte les fonctions de Directeur général et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Laurent DUBIGEON conservera son contrat de travail en tant que Directeur Commercial de division.

DEUXIEME DECISION

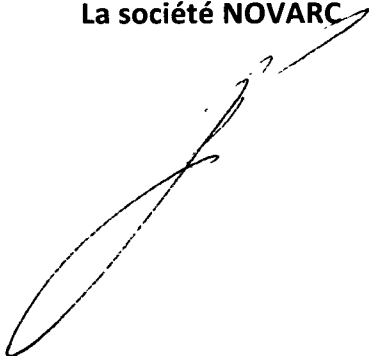
.....

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société NOVARC



M. Laurent DUBIGEON

« J'accepte les fonctions de Directeur général »

*J'accepte les fonctions de
Directeur général*

